

# SOCIÉTÉ DE LÉGISLATION COMPARÉE

## Procès-verbal

### Assemblée générale du 19 décembre 2018

L'assemblée générale de la Société de législation comparée s'est tenue, le 19 décembre 2018, à 18 heures, dans l'amphithéâtre de l'Institut de droit comparé, 28 rue Saint-Guillaume, 75007 Paris.

Le président, Dominique Hascher, ouvre la séance et présente les excuses des membres absents.

Le président soumet ensuite au vote le procès-verbal de la dernière assemblée générale, en date du 28 juin 2018.

En l'absence d'observation, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

#### **1. Informations sur les activités de la Société de législation comparée**

##### ***Activités depuis la dernière assemblée générale et activités à venir***

Dominique Hascher présente brièvement les nombreuses manifestations qui se sont déroulées depuis la dernière assemblée et qui sont rappelées dans l'ordre du jour.

Par rapport à la dernière Assemblée générale, et ce qui a été dit, l'audience aux différentes manifestations a été très satisfaisante.

Le président passe la parole au professeur Joël Monéger. La section « Droit des affaires » en partenariat avec Mines ParisTech a tenu son colloque annuel le 10 octobre 2018 sur les *Véhicules autonomes et connectés, quels défis pour le droit comparé ?* Cet évènement a été un très grand succès et a réuni des ingénieurs de l'École des Mines et des juristes de droit comparé. La salle était pleine, une seconde avait été ouverte pour retransmettre sur écran les interventions. Cette première coopération pourrait être à nouveau envisagée dans l'avenir.

Les véhicules autonomes sont également le sujet des prochaines rencontres franco-indiennes des 25 et 26 février 2019 à Bangalore.

Le 16 octobre une conférence a été organisée par la section « Vietnam » de la SLC en partenariat avec le Barreau de Paris sur *la coopération France-Vietnam*. Me Thi My Hanh Ngo-Folliot souligne l'importance de la coopération France-Vietnam en 2019 avec l'entrée en vigueur de l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et le Vietnam.

Le professeur Pascal Beauvais présente les projets de la section « Droit pénal » pour 2019. Un colloque est prévu avec la chambre criminelle sur la nouvelle dimension patrimoniale du droit pénal : importance accrue des saisies, confiscations et au-delà des enquêtes et suivis patrimoniaux comme mode d'investigation et d'appréhension de la délinquance.

M. Beauvais partira en mission en Chine pour l'Université Paris Nanterre et présentera à cette occasion la SLC.

La section prévoit également l'organisation tous les deux mois d'un petit déjeuner, en partenariat avec un cabinet d'avocats, pour un moment d'échange libre et spontané sur une question de droit pénal comparé entre un universitaire (professeur étranger invité dans une université), des magistrats et des avocats (par exemple sur la convention judiciaire d'intérêt public).

Dominique Hascher présente le professeur Tetsushi Saito avec qui les prochaines rencontres franco-japonaises des 15 et 21 septembre 2019 seront organisées à Tokyo avec comme thème *la balance des intérêts*.

### **La vie des sections**

Le président Jean Massot, président de la section « Droit constitutionnel », a informé Dominique Hascher qu'il ne souhaitait plus continuer à assurer ses responsabilités et M. Aurélien Antoine, professeur à l'Université Jean Monnet Saint-Etienne, lui succède.

Le professeur Olivier Deshayes a accepté de co-présider la section « Droit des contrats » avec Mme Charlotte de Cabarrus. M. Deshayes remercie le président et informe l'assemblée que des rencontres de droit comparé seront organisées et des rencontres franco-allemandes sont prévues en 2020 avec le professeur Peter Jung.

Le professeur Hadi Slim reprendra à compter de janvier les activités de la section « Pays arabes du pourtour méditerranéen ».

M. Nicolas Nord, maître de conférences à l'Université de Strasbourg et Me Hubert Bazin, avocat à Pékin, co-présideront la section « Chine ».

Le président annonce la création de la section « Droits de l'Animal » avec à sa présidence, Me Marie-Bénédicte Desvallon.

### **Projets de partenariats**

Nicolas Cornu Thénard évoque le projet d'un partenariat avec Lexbase, une base d'information juridique qui rassemble une masse considérable de données juridiques comprenant jurisprudence, textes constitutionnels et législatifs, revues et encyclopédies. Jusqu'à présent, Lexbase se consacre essentiellement au droit français, mais cette société prépare actuellement une base de données destinée aux pays africains. Dans cette perspective, M. Fabrizio Papa Techera, Directeur Général Délégué de Lexbase, propose de diffuser les articles de la *Revue internationale de droit comparé* portant sur l'OHADA et les droits africains. Cette diffusion serait faite en conservant la barrière mobile de trois ans qui prévaut actuellement et le travail de saisie et de définition des métadonnées n'engagerait pas de frais pour la SLC. Après consultation, les professeurs B. Fauvarque-Cosson et E. Picard ont donné leur accord de principe. Le Conseil d'administration de la SLC ayant également donné le sien, ce partenariat va pouvoir s'initier dans les prochains mois.

M. Cornu Thénard ajoute que dans le sillage de cette proposition, un autre projet a été envisagé. Lors du Conseil d'administration du mois de juin 2018, l'idée de réunir plusieurs sociétés savantes de droit comparé autour de la SLC a été évoquée. Une collaboration pourrait leur être proposée dans cette perspective, qui pourrait s'inscrire dans le sillage de *La Chouette*. En suivant le modèle de base de données massive que propose Lexbase pour l'ordonnancement juridique français, nous pourrions concevoir une base d'information de grande envergure, reliant le même type de données juridiques pour plusieurs pays, en établissant des métadonnées communes aux différents ordonnancements nationaux.

Pour y parvenir, nous pourrions présenter le projet à plusieurs sociétés savantes semblables à la SLC en leur proposant de solliciter pour chaque pays une société ayant une activité analogue à celle de Lexbase. Le projet pourrait commencer avec des pays francophones et solliciter un financement de l'Organisation internationale de la francophonie, puis s'étendre à l'Union européenne et demander des financements européens. Le projet permettrait de mettre en œuvre l'une des ambitions premières de la SLC : faire connaître et rendre accessibles les ordonnancements juridiques étrangers. Sur le principe, le projet intéresserait Lexbase, qui serait prête à s'investir dans une telle collaboration. Le Conseil d'administration a donné son accord de principe.

### **150 ans**

Nicolas Cornu Thénard évoque les préparatifs en vue des 150 ans de la Société, en 2019. Un ouvrage est en préparation, consacré à l'histoire de la Société de législation comparée, en partenariat avec le professeur Sylvain Soleil, spécialiste d'histoire du droit comparé. Le livre sera conçu sur deux niveaux. La trame générale présentera l'histoire de la SLC à travers plusieurs problématiques essentielles qui permettent de rendre compte de son évolution, depuis 1869. Six à huit contributions sont prévues dans cette perspective, pour constituer la colonne vertébrale de cet ouvrage. Au sein de ces chapitres seront insérées des notices, qui constituent le second niveau dans la conception de l'ouvrage. Ces textes plus courts seront consacrés à des personnalités essentielles de la Société, des événements, des outils ou encore des lieux qui ont eu une importance significative pour l'histoire de la SLC. Tous les membres de notre association sont naturellement invités à participer à ce projet, qui doit être fini à l'automne 2019, pour pouvoir être présenté lors d'un colloque anniversaire.

Ce colloque se tiendra en décembre 2019, à l'occasion de l'assemblée générale de fin d'année. Il pourrait s'étendre sur une demi journée, rythmée par plusieurs étapes. Dans l'hypothèse où un accord de partenariat autour du projet de base de données juridiques commune pouvait être avancé d'ici là, ce projet pourrait être présenté et l'accord signé dans un premier temps. Puis serait remis le prix du concours de droit comparé évoqué lors du dernier Conseil d'administration. Suivrait ensuite la présentation du livre sur l'histoire de la SLC. Nous pensions proposer à trois ou quatre comparatistes de lire ce livre en amont et de proposer plusieurs conférences sur les vertus qu'a pu présenter notre forme particulière de société savante dans notre histoire. L'après-midi s'achèverait par l'assemblée générale et l'élection de notre prochain président.

### **Publications**

Nicolas Cornu Thénard annonce qu'une opération de promotion va être lancée en 2019 sur les ouvrages publiés par la SLC. L'idée est de mieux faire connaître les différentes collections et de relancer les ventes d'ouvrages dont la publication est ancienne. Ce sera également l'occasion de revoir le format et la diffusion des livres numériques.

Par ailleurs, une nouvelle collection sera créée en 2019, financée au moyen d'une dotation de l'Institut universitaire de France. Elle permettra de publier des ouvrages individuels à vocation théorique ou historique, susceptibles de nourrir une argumentation comparatiste.

L'annuaire imprimé de la SLC sera à nouveau publié. Ce sera un moyen, non seulement de rendre plus accessibles les coordonnées de chaque membre, mais aussi nous l'espérons, de susciter un mécénat et de mettre en place de nouveaux partenariats.

## **2. Questions administratives et financières**

Dominique Hascher informe l'Assemblée que le déficit de la SLC est toujours aussi important. Les publications ont été mises au point au début des années 2000 lorsque la SLC a perdu le financement de son personnel par le CNRS. Cette activité d'édition a été importante au cours de ces dernières années mais suite aux problèmes de recrutement, les ressources des publications ont été divisées par deux.

Grâce à Nicolas Cornu Thénard, la SLC a pris les mesures qui s'imposent et le président espère que l'activité de publication sera fortifiée en 2019. Cependant, le déficit de la SLC sera chronique tant que de nouvelles subventions ne seront pas trouvées, notamment des cotisations d'entreprises. Au cours des dernières années et l'arrêt notamment du cycle « Entreprises et numérique », la Société a perdu un certain nombre de subventions. Dominique Hascher tient à remercier l'Ordre des avocats au Conseil et la Société Veolia pour leur fidèle soutien.

## **3. Questions diverses**

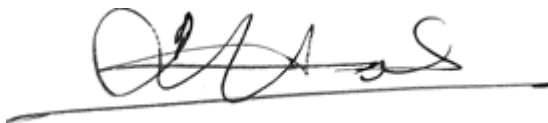
Le président propose d'augmenter la cotisation annuelle des membres de 50 à 60 euros. Le montant des cotisations reçues par la SLC est d'environ 30 000 euros et les dépenses pour les activités s'élèvent à 32 000 /35 000 euros. Ce qui ne permet pas d'être à l'équilibre.

Dominique Hascher propose à l'Assemblée la candidature comme membre du Conseil d'administration de Me Florent Loyseau de Grandmaison, avocat au Barreau de Paris et d'Emmanuel Jolivet, Conseiller général à la Chambre de commerce internationale & Cour internationale d'arbitrage, membre de la SLC depuis de très nombreuses années.

Les candidats sont élus en qualité de membres du Conseil d'administration.

Le président termine en remerciant les membres de l'assemblée pour leur soutien tout au long de l'année.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'D. Hascher', is written over a horizontal line.